

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 février 2024

NATIONALISATION DU GROUPE EDF - (N° 2115)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CF33

présenté par
M. Lefèvre

ARTICLE 3 BIS

À l'alinéa 6, substituer à la date :

« 1^{er} février 2025 »,

la date :

« 1^{er} juillet 2024 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte-même.